

Orléans, le 24 novembre 2020

Le Président  
Affaire suivie par :  
Nathalie Guedes  
[shs@univ-orleans.fr](mailto:shs@univ-orleans.fr)

## **Note interne relative aux consignes sanitaires pour la pratique des activités physiques et sportives dans le cadre d'une formation**

Vu le Décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Vu la fiche Stage mise à jour par la DGEIP au 30 octobre 2020

Les étudiants et stagiaires de formation continue inscrits dans une formation en STAPS, licence ou master, pourront pratiquer des activités physiques, sportives et artistiques (APSA), pour les unités d'enseignement figurant dans l'arrêté signé par Madame la Rectrice de la Région académique Orléans-Tours en application du décret susvisé.

Toutefois, ces pratiques seront cadrées par un protocole sanitaire précis figurant ci-dessous. Ce protocole doit être adressé à tous les étudiants concernés au moment de sa mise en place et sera rappelé à chaque début de semestre.

### **1. Gestes barrières appliqués aux APSA**

Le document synthétique en annexe 1 rappelle les comportements à adopter avant, pendant et après la pratique d'une APSA.

Ce protocole sera affiché à l'entrée de tous les locaux hébergeant ces activités et joint à la présente note lors de son envoi.

### **2. Equipements et consignes sur le campus pour éviter la contamination**

Des distributeurs de gel ou de solution hydroalcooliques ont été installés dans les halls des bâtiments dédiés notamment aux installations sportives universitaires. Des distributeurs mobiles ont été remis aux collègues qui utilisent des installations extérieures.

Les étudiants se lavent impérativement les mains au savon ou au gel ou à la solution hydroalcoolique en arrivant sur site, et plusieurs fois durant la séance, notamment lorsqu'ils changent d'appareil ou de matériel.

Les étudiants ont reçu la consigne d'apporter leur propre matériel (tee-shirts de différentes couleurs pour remplacer les chasubles qui ne sont plus utilisées, raquettes, etc.). Le matériel commun est désinfecté plusieurs fois durant la séance : en début, en milieu, en fin de séance ainsi qu'après chaque passage sur les agrès en gym ou en musculation. Des pulvérisateurs de virucide ont été installés dans

chacune des salles sportives universitaires. Les collègues intervenant en extérieur disposent également de leur propre pulvérisateur.

Dans la mesure où il n'est pas possible de désinfecter les douches et les vestiaires après chaque passage, ceux-ci ne sont pas utilisés. Les étudiants viennent en tenue.

Les locaux sont aérés durant les séances notamment avec l'ouverture des issues de secours.

La mise en œuvre de ce protocole a été intégrée aux formations des étudiants, comme une composante de leur future activité professionnelle dans le sport.

*Activités natation* : l'entrée des étudiants s'effectue par une entrée spécifique de la piscine. L'université, profitant du fait que les clubs sont à l'arrêt, dispose d'un nombre conséquent de ligne d'eau, les distances sanitaires entre les nageurs sont respectées. Les enseignants désinfectent les vestiaires par pulvérisation de virucide après chaque cours.

### 3. Adaptation des APSA

Des modifications des enseignements ont eu lieu dans les activités de contact pour limiter les contacts physiques : travail postural, analyse vidéo, etc.

Les APSA en grand groupes ont été placées en alternance une semaine sur deux par demi-groupe.

Les groupes de travail restent les mêmes au cours de la séance pour éviter de multiplier les contacts et faciliter le « tracing » par les services sanitaires en cas de cas positif à la Covid.

Des exercices à plus faible intensité et sur de plus courtes durées sont privilégiés pour permettre aux étudiants de reprendre leur souffle dans des espaces réservés permettant la distanciation, et chaque fois que c'est possible de sortir des locaux. Cela permet de maintenir le port du masque y compris pendant la pratique de l'APSA lorsque c'est possible (impossible en natation par exemple).

Cette adaptation ne concerne pas forcément les activités pouvant respecter la distanciation physique durant la pratique : en Fitness par exemple, les étudiants sont répartis dans le gymnase universitaire de façon à disposer d'un espace supérieur à deux fois la norme de 4 m<sup>2</sup> chacun ; en activité extérieure sans contact, une distance supérieure à 2 mètres peut aisément être maintenue.

Les étudiants, à besoins particuliers, bénéficient d'aménagements (exemple des étudiants asthmatiques, allergiques au gel ou solution hydroalcoolique...).

*Nous précisons que nos pratiques s'appuient sur des études scientifiques qui montrent que le port du masque n'augmente pas l'inspiration de CO<sub>2</sub> (tous les gaz sont filtrés dans les mêmes proportions) mais limite un peu les volumes d'air inspirés et expirés. Comme les besoins en oxygène augmentent avec l'intensité et la durée, le port du masque n'est pas forcément compatible avec des efforts aérobie (prolongé), sur lesquels il limiterait les performances. Notre choix a donc été de sacrifier la performance lorsque celle-ci devait entraîner une augmentation du risque de la propagation du virus.*

Le Président de l'université



Ary BRUAND

## Annexe 1

Gestes à accomplir avant, pendant et après la pratique d'une activité physique, sportive ou artistique dans le cadre d'une formation en STAPS

# Protocole Sanitaire pour une bonne reprise des activités physiques

## Avant la séance



**J'ai des symptômes :**  
je reste chez moi  
je contacte le service  
de médecine universitaire



**J'apporte mon propre matériel :**  
Masque – Gel hydroalcoolique – Gourde  
- matériel spécifique (chasubles, raquettes,  
volants...)



**J'arrive en tenue en cours :**  
l'utilisation des vestiaires  
n'est pas autorisée



**Je respecte les sens de circulations  
indiqués pour accéder dans les salles  
(Plan affiché)**



**Je pose mon sac dans la salle,  
loin de celui des autres pratiquants**



**Je me lave les mains avec du savon  
ou du gel hydroalcoolique**

## Pendant la séance



**L'accès au local-matériel n'est  
pas autorisé aux étudiants**



**Je n'échange pas mon matériel personnel  
avec les autres pratiquants**



**Je porte le masque  
lorsque je ne suis pas en activité**

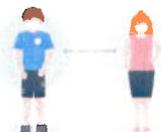


**En fin de séance, je participe à la désinfection  
du matériel**



**Je me lave régulièrement les  
mains avec du savon ou du gel  
hydroalcoolique**

## Après la séance



**Je respecte les sens de circulations  
indiqués et les règles de distanciations  
en sortant de la salle**



**Je me lave les mains avant  
de quitter la salle**



**Je prends ma douche chez moi  
(l'usage des vestiaires  
n'est pas autorisé)**



**Je lave ma tenue de sport  
et mes équipements  
au retour à la maison**